



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**AGENCE DE
L'INNOVATION
EN SANTÉ**

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 24 mai 2024

Management de l'innovation et accompagnement : focus sur deux travaux prioritaires mis en avant à l'occasion de SantExpo

Retour sur la participation de l'Agence de l'innovation en santé à l'édition 2024 de SantExpo : première présence en tant que sponsor de l'espace innovation du Fonds FHF, conférences et agoras pour porter les travaux prioritaires de l'agence en matière de management de l'innovation et de recherche notamment, et rencontres avec de nombreux porteurs de projets innovants sur notre stand afin de leur présenter l'accompagnement proposé.

« Bâtir la santé de demain », le thème retenu cette année par la Fédération hospitalière de France (FHF) pour l'édition 2024 de SantExpo entre en résonance avec les objectifs du plan Innovation santé 2030, volet santé de France 2030, ainsi qu'avec les 12 travaux prioritaires décrits par l'Agence de l'innovation en santé dans sa feuille de route. Durant trois jours, l' AIS a participé aux côtés de ses partenaires à de nombreuses conférences : financement de l'innovation dans les établissements de santé, outils de la recherche du futur, traitements de demain. Elle a notamment présenté les travaux qu'elle mène sur le management de l'innovation lors d'une agora avec l'Agence nationale d'appui à la performance (ANAP). Le salon a également été l'occasion de rencontrer de nombreux porteurs de projets innovants auxquels les programmes d'accompagnement de l'agence sont dédiés.

SOUTENIR LE DÉPLOIEMENT DU MANAGEMENT DE L'INNOVATION DANS LES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

Dotés de précieux atouts (connaissance des besoins, expertises, données, connexion avec les écosystèmes, etc.), les établissements de santé ont une position privilégiée pour mettre en place des organisations, équipes et processus visant à créer et déployer les innovations dont les soignants et les patients ont besoin.

Lors du Tour de France de l'innovation réalisé en 2023, l' AIS a eu l'opportunité de rencontrer des établissements qui, au regard de leurs spécificités, ont mis en place différentes formes d'organisations (directions de l'innovation, création de centres d'innovation).

C'est cette dynamique territoriale que l' AIS entend soutenir à travers notamment les travaux qu'elle mène avec l' ANAP afin de favoriser l' émergence de nouvelles directions de l' innovation ou de centres d' innovation dans les établissements.

L' agence de l' innovation en santé considère en effet que le management de l' innovation est un outil de transformation essentiel pour les établissements de santé. Il ne s' agit pas uniquement de développer les inventions de demain (qu' elles soient issues de la recherche académique ou industrielle) mais aussi de mettre en place les conditions les plus propices pour les voir se déployer concrètement et ainsi améliorer, optimiser voire transformer les prises en charge au bénéfice des patients et des professionnels de santé.

Pour ce faire, l' AIS et l' ANAP mettront prochainement à la disposition des établissements un outil leur permettant de mettre en œuvre, en pratique, une organisation dédiée au management de l' innovation. Pour accompagner cette dynamique, l' AIS va publier dans les prochaines semaines un appel à projets visant d' une part à renforcer des organisations existantes mais aussi à faire émerger de nouvelles organisations dédiées au management de l' innovation. Les principes de cet appel à projets seront :

- L' accompagnement d' un nombre limité mais représentatif de différentes structures du secteur sanitaire et médico-social
- Le renforcement d' organisations existantes mais aussi l' accompagnement à la création de nouvelles
- La complémentarité avec d' autres initiatives promues dans le cadre du plan France 2030 (tiers-lieux, entrepôts de données de santé, ...)

300 DOSSIERS PRÉSENTÉS VIA LE GUICHET UNIQUE POUR LES PORTEURS DE PROJETS INNOVANTS

Parmi ses principales missions, l' agence accompagne les porteurs de projet innovants – publics comme privés – au travers de trois programmes :

- Passage à l' échelle : faciliter le déploiement d' une innovation sur le territoire français et/ou à l' international (export)
- Hors cadre : accompagner une solution dans la modification du cadre – culturel, réglementaire, organisationnel, - dans lequel évoluera l' innovation
- Accès rapide : possibilité pour une innovation de bénéficier d' un accès rapide, notamment auprès des agences sanitaires en vue d' une accélération de l' examen des dossiers (ex : mise en place d' essais cliniques, ...).

Depuis avril 2023, l' agence a mis en place un guichet unique pour les porteurs de projet, www.innovation-sante.fr/guichet. Treize mois plus tard, ce sont plus de 300 projets qui y ont été déposés, et 280 porteurs de projets rencontrés par l' équipe, avec un taux de satisfaction de près de 90%. Les principaux projets présentés concernent le bloc opératoire, les biothérapies, les données, le handicap, le parcours des patients, la santé de la femme ou encore la télésurveillance. Et lors de la rencontre qui leur est proposée dans les 15 jours suivant leur demande, les innovateurs remontent, en grande majorité, les problématiques liées à :

- La recherche de financement
- L' orientation dans le cadre de leurs démarches règlementaires
- Le déploiement de leurs solutions innovantes dans les structures de soins, notamment au sein des établissements de santé

Parallèlement, l’AIS accompagne 40 projets et finalise la mise en place d’un processus de « labellisation » AIS à destination de porteurs de projets innovants (issus du secteur privé ou public) sur la base d’Appels à manifestation d’intérêt (AMI) thématiques. Une fois les projets retenus et après évaluation des dossiers par un pool de 250 experts, un « contrat d’accompagnement » définira les actions à mettre en œuvre pour faciliter le développement du projet.

Contacts Presse :

Agence de l’Innovation en santé - florence.gaudin@pm.gouv.fr – 06 61 99 62 63

À propos de France 2030

Le plan d’investissement France 2030 :

- Traduit une double ambition : transformer durablement des secteurs clefs de notre économie (énergie, automobile, santé, aéronautique ou encore espace) par l’innovation technologique et industrielle, et positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain. De la recherche fondamentale, à l’émergence d’une idée jusqu’à la production d’un produit ou service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l’innovation jusqu’à son industrialisation.
- Est inédit par son ampleur : 54 Md€ seront investis pour que nos entreprises, nos universités, nos organismes de recherche, réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques. L’enjeu : leur permettre de répondre de manière compétitive aux enjeux écologiques et d’attractivité du monde qui vient, et faire émerger les futurs champions de nos filières d’excellence pour ainsi renforcer la souveraineté et l’indépendance française dans des secteurs clés. 50 % des dépenses seront en ce sens consacrées à la décarbonation de l’économie, et 50% fléchées au profit d’acteurs émergents, porteurs d’innovation sans impact défavorable sur l’environnement (au sens du principe *Do No Significant Harm*).
- Sera mis en œuvre collectivement : le plan est pensé et déployé en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens qui ont contribué à en déterminer les orientations stratégiques comme les actions phares. Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier via des procédures ouvertes, exigeantes et sélectives pour bénéficier de l’accompagnement de l’État.
- Est piloté par le Secrétariat général pour l’investissement pour le compte du Premier ministre et mis en œuvre par l’Agence de la transition écologique (ADEME), l’Agence nationale de la recherche (ANR), la Banque publique d’investissement (Bpifrance) et la Banque des territoires.

Plus d’informations sur : france2030.gouv.fr